Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 1er février 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)
Collation4 p. (47r, 48r, 49v, 50r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 1er février 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47313

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction1er février 1873
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireAndré, Eugène (1836-)
Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47313?context=pdf

Description

RésuméGodin demande à André des explications sur sa proposition de tarif pour 1873 et lui explique ce qui a été décidé à Guise. Il lui fait part de ses hésitations sur la suppression de la remise faite en fin d'année aux acheteurs, mauvaise pour les affaires selon les voyageurs de commerce mais bénéfique sur le plan comptable et administratif. II lui demande d'examiner la question pour la Belgique.

Mots-clés

Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin"
Lieux cités

- Belgique
- Guise (Aisne)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47313?context=pdf

Versailles 1 Février 93

Monsieur Bourguignon,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 29 écoulé que les circonstances ne m'ont pas permis de donner suite à la demande que vous m'avez faite. J'ai en ce moment un nombre suffisant de voyageurs en France, et je ne suis pas suffisamment renseigné sur les besoins de mon usine de Belgique pour vous dire s'il y a quelque chose de possible de ce côté.

J'ai beau l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

Godin

Versailles 1 février 98

Cher Monsieur André.

On m'a envoyé ici un extrait de votre lettre du 22 Janvier, mais je ne vois pas bien clairement la nature des propositions que vous faites; vous parlez d'adopter le tarif de 1897 diminué de 5 %, et de faire jouir les demandes au-dessus de 100 florins de 7 % de remise, et les demandes qui ne seraient pas dans cette condition seraient simplement acceptées aux prix et conditions du tarif de 1895.

Qu'est-ce que vous entendez par là? Est-ce mon tarif de Janvier majoré des prix de

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47313?context=pdf

la circulaire du mois d'Août?

On vous aura sans doute écrit de Guise que mes voyageurs en ce moment ont un tarif fait sur la base des derniers prix de 1873, avec diminution de 10 %. Avec ces prix je supprime la remise de 15 % et la remise de fin d'année, et ne conserve que la remise d'été portée à 6 % pour les mois de Janvier et Février, et que je continuerai, s'il est nécessaire, jusqu'en Mars et Avril suivant les besoins de la vente.

Mais j'appelle votre attention sur ce point : Mes voyageurs prétendent que cela leur crée certains embarras pour traiter les affaires ; les marchands qui avaient l'habitude de profiter de la remise de fin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47313?context=pdf

d'année pour faire la vente en demi-gros trouvent qu'c'est un obstacle pour eux continuer les affaires sur le même pied. Et d'un autre côté mes voyageurs qui ont affaire surtout à une clientèle qui n'achète que de 500 à 1000 francs me disent que ceux-là n'auront plus le même intérêt à n'acheter que à moi.

Ce n'est donc pas la suppression de la remise de 15 % qui préoccupe, mais surtout la remise de fin d'année, et je suis véritablement embarrassé sur le parti à prendre. Car ce qui me fait renoncer à la remise de fin d'année, c'est surtout à cause des embarras administratifs que cette bonification donne en comptabilité, en correspondances, et en règlements de toutes sortes